

Séance du Samedi 19 décembre 2020

Membres en exercice : 15
Convocation du 10 décembre 2020

Présents : 13 + 1 pouvoir
Affichage : 10 décembre 2020

L'an deux mille vingt, le samedi dix-neuf décembre, à onze heures, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire au nombre prescrit par la loi, au lieu habituel de ses séances sous la présidence de Madame SCHAUFLER Jacqueline, Maire.

Étaient présents : Mmes SCHAUFLER, PEREIRA, COLLARD, DANIEL, BRE, LEMAIRE, VERMANDEL, SABRE,
Mrs BARCELLA, BOUCHASSON, BENOIST, PHILIPPE, SOULIER

Étaient absents avec pouvoir : M. DUMEE à Mme SCHAUFLER

Étaient absents : M. GURY (excusé)

Secrétaire de séance : Mme VERMANDEL Magali

Le Conseil Municipal désigne, à l'unanimité, Mme VERMANDEL Magali, secrétaire de séance, en application de l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le procès-verbal de la réunion du 15 octobre 2020 est approuvé, à l'unanimité.

✓ **Décision n°2020-01 du 14 décembre 2020 relative au marché de travaux de réhabilitation du secrétariat de Mairie**

Mme le Maire rappelle que le conseil a délibéré le 13 juin 2020 pour demander une subvention dans le cadre du Fonds d'Équipement Rural (FER) et approuver le projet d'investissement concernant les travaux de réhabilitation du secrétariat de Mairie.

Un accord de subvention a été obtenu en date du 26 juin 2020 (50 % de 100 000 € HT).

Vu le rapport d'analyse des offres,

Mme le Maire informe le conseil du résultat de l'appel d'offres dont le marché a été signé le 14 décembre 2020 et notifié aux entreprises retenues à cette même date.

Les entreprises retenues sont :

- **Lot 1** : Gros Œuvre/Cloisons/Doublage/Faux Plafond : Entreprise **SELLIER** pour un montant de **25 797,15 € HT**
- **Lot 2** : Menuiseries intérieures et extérieures : Entreprise **LE RABOT ET L'HERMINETTE** pour un montant de **27 801,96 € HT**
- **Lot 3** : Électricité : Entreprise **LEBATARD** pour un montant de **16 809,27 € HT**
- **Lot 4** : Plomberie/Chauffage : Entreprise **SEVESTE** pour un montant de **4 480,50 € HT**
- **Lot 5** : Peinture : Entreprise **TOURET** pour un montant de **5 720,00 € HT**

Le marché a été signé pour un montant global de **80 608,88 € HT**.

DEPARTEMENT SEINE ET MARNE / COMMUNE DE LA CELLE SUR MORIN 77515
Conseil Municipal du Samedi 19 décembre 2020

✓ **Délibération n°2020-51 : Intercommunalité / Approbation du rapport de la Commission Locale d'Évaluation des Transferts de Charges (CLETC)**

Mme le Maire présente le rapport de la CLECT aux élus.

Il sera évalué dans le présent rapport, les charges liées

1/ au transfert de la compétence services techniques actées par la modification des statuts par arrêté préfectoral 2020/DRCL/BLI/N°23 en date du 28 avril

La communauté d'agglomération a conservé la compétence « création, aménagement et entretien de la voirie sur l'ancien territoire de la communauté de communes du pays de coulommiers » (territoire de la communauté de commune de la brie des moulins avant la fusion du 1er janvier 2017), soit les communes de Faremoutiers, Pommeuse, Guérard et Dammartin-sur-Tigeaux.

Cette compétence optionnelle comprend :

La création ou l'aménagement et l'entretien de voirie d'intérêt communautaire

L'entretien courant sur l'ensemble de la voirie : bandes de roulement, trottoirs, caniveaux, fossés, murets, taillage et élagage des arbres, éclairage public, signalisation horizontale et verticale, fauchage et débroussaillage des accotements, salage et nettoyage lors d'intempéries.

2/ A la modification des intérêts communautaires actés par délibération 2020/77 du 23 janvier 2020 La commune de Villiers sur Morin souhaitant reprendre l'entretien des voiries mentionnées dans les intérêts communautaires, il a été approuvé la modification des intérêts communautaires à l'article 1 des compétences optionnelles : Création, aménagement et entretien de la voirie d'intérêt communautaire ; création ou aménagement et gestion de parcs de stationnement d'intérêt communautaire

La CLETC, réunie en date du 13 octobre dernier, a donc procédé à l'évaluation de la charge correspondante selon le rapport annexé à la présente délibération.

Mme le Maire propose d'approuver le rapport de la CLECT.

Après examen et délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

DECIDE :

D'APPROUVER le présent rapport de la CLECT de la Communauté d'Agglomération Coulommiers Pays de Brie du 13 octobre 2020.

✓ **Délibération n°2020-52 : Fonction Publique / Approbation de la convention unique annuelle relative aux missions optionnelles du Centre de gestion de la Fonction publique territoriale de Seine-et-Marne**

Mme le Maire informe que les Centres de gestion de la Fonction publique territoriale sont autorisés à proposer aux collectivités affiliées ou non affiliées de leur département des missions optionnelles.

Afin de faciliter la gestion des ressources humaines et notamment les avancements d'échelon et de grade, Mme le Maire propose de signer une convention avec le Centre de Gestion de Seine-et-Marne, comme les années précédentes.

DEPARTEMENT SEINE ET MARNE / COMMUNE DE LA CELLE SUR MORIN 77515
Conseil Municipal du Samedi 19 décembre 2020

Les missions proposées couvrent les activités de conseils et formations en matière d'hygiène et sécurité, de gestion du statut de la Fonction publique territoriale, de maintien dans l'emploi des personnels inaptes, d'application des règles relatives au régime de retraite CNRACL.

L'accès à ces missions optionnelles est libre et révoquant et suppose néanmoins un accord préalable valant approbation.

La collectivité cocontractante n'est tenue par ses obligations et les sommes dues, qu'avec la due production d'un bon de commande ou bulletin d'inscription, aux prestations de son libre choix, figurant en annexes.

Mme le Maire propose de l'autoriser à signer la convention unique pour l'année 2021 relative aux missions optionnelles du Centre de gestion de la Fonction publique territoriale de Seine-et-Marne, ainsi que les avenants éventuels.

Le conseil municipal, entendu l'exposé de Madame le Maire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, DECIDE,

- La convention unique pour l'année 2021 relative aux missions optionnelles du Centre de gestion de la Fonction publique territoriale de Seine-et-Marne, est approuvée.
- Madame le Maire est autorisée à signer ledit document cadre et ses éventuels avenants.

✓ **Questions diverses**

- Mme le Maire présente le rapport sur le prix et la qualité du service public d'eau potable 2019 adopté par le comité syndical en date du 2 septembre 2020.
- Mme le Maire informe le conseil qu'elle a demandé l'intervention de la SAFER en préemption pour des parcelles boisées en site classé, situées entre la rue de la Folle Emprise et la route du Bertrand pour protéger le site classé.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 12h30.

Ont signé au registre les membres présents.

PUBLIE LE 21 DECEMBRE 2020.